CNRS concours chercheurs : pourquoi revenir sur la publication des classements par ordre de mérite ?

Le SNPTES a appris que les résultats de la phase d'admissibilité des concours pour le recrutement de chercheurs et chercheuses ne seront plus affichés ordonnés par ordre de mérite ainsi qu'ils sont rendus par les sections et CID, mais réorganisés par le service des concours afin d'apparaître par ordre alphabétique.

Outre le côté cavalier du procédé, le processus des concours ayant débuté depuis plusieurs semaines, on peut s'interroger sur la raison de cette décision, d'autant qu'elle n'est clairement pas de nature à lever les doutes existants sur le fait de vouloir écarter des candidats et candidates pour des raisons toutes autres que le mérite et la politique scientifique.

Alors, est-ce pour éviter les recours de candidats et candidates déclassées ? Est-ce pour permettre au CNRS de piloter la recherche scientifique qu'il entend conduire ? Est-ce au nom d'enjeux scientifiques majeurs ? …

Nous n'avons pas la réponse à ces questions. Toutefois, pour le SNPTES, il y a d'autres moyens de piloter la recherche scientifique et/ou de relever les grands défis scientifiques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant respectueux des candidat(e)s et des jurys : annoncer clairement la politique scientifique de recrutement avant.

Pour le SNPTES, il y a 2 choix : soit on prend les meilleurs chercheurs et les meilleures chercheuses pour chaque concours sur des concours « blancs », soit clairement on oriente tout ou partie de ceux-ci. Les instituts qui le souhaitent « colorient » déjà des postes pour mener leur politique scientifique.

La direction du CNRS peut donc en faire de même en toute transparence.

Au-delà des interrogations qu'elle suscite, cette décision n'augure rien de bon quant aux futures discussions autour des prérogatives, missions et mandats du CoNRS.

Le SNPTES demande donc à la direction du CNRS de retirer cette décision et de publier les classements par ordre de mérite réalisés par les jurys d'admission tels quels.

Choisy-le-Roi, le 09 mars 2021

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62 - Courriel : secretariat@snptes.org
Site web : http://www.snptes.fr – Espace de discussion : http://forum.snptes.fr

FA-ENESR autonome et libre